

## Le compte Solidarité Gironde est disponible sur internet

Le compte Solidarité Gironde est l'alternative du chèque Solidarité Gironde «Papier». Tous les mois, le compte est crédité du montant du plan d'aide et permet de régler son salarié par internet, de manière totalement sécurisée.

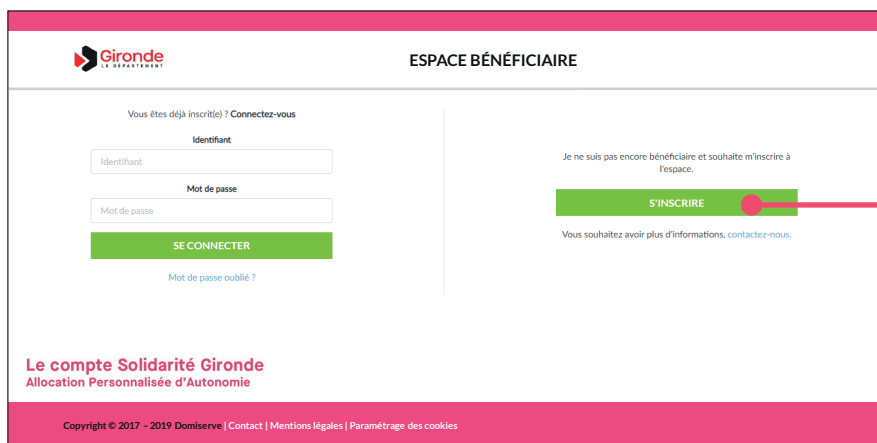
## Pourquoi utiliser le compte Solidarité Gironde sur internet ?

- Il permet d'effectuer des paiements en toute sécurité
- Il permet de déclencher un virement du montant précis de la prestation réalisée
- Le compte bancaire de votre intervenant est crédité dans un délai de 48 heures
- L'historique des opérations est actualisé en temps réel

## Comment vous connecter à votre compte Solidarité Gironde ?

- Etape 1 : Rendez-vous sur le site internet : <http://cg33-apa.domiserve.com>
- Etape 2 : Cliquez sur «S'inscrire»
- Etape 3 : Indiquez votre code CESU ainsi que votre date de naissance, cliquez sur valider  
Vous retrouverez votre code CESU sur le talon d'un chèque Solidarité Gironde «papier»
- Etape 4 : Indiquez votre adresse email, cliquez sur valider

 **Vote compte est actif !**



**ESPACE BÉNÉFICIAIRE**

Vous êtes déjà inscrit(e) ? Connectez-vous

Identifiant

Mot de passe

**SE CONNECTER**

[Mot de passe oublié ?](#)

Je ne suis pas encore bénéficiaire et souhaite m'inscrire à l'espace.

**S'INSCRIRE**

Vous souhaitez avoir plus d'informations, [contactez-nous](#).

Renseignements préalables à l'inscription

Code CESU \*

Date de naissance \*

Nous vous rappelons que le code CESU est constitué de 8 chiffres

**VALIDER**

Les données à caractère personnel recueillies font l'objet d'un traitement dont le responsable est Domiserve, l'émetteur de CESU mandaté par le Département de la Gironde, conformément à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.



## Comment payer son intervenant ?

Une fois connecté à votre compte Solidarité Gironde, le paiement de votre intervenant s'effectue en 3 étapes :

### • Etape 1 : Choix de l'intervenant

Dans la rubrique « Payer mon intervenant », sélectionnez l'intervenant qui est intervenu à votre domicile. (1)

**Type de l'intervenant**  
L'intervenant est :

- Une personne physique (Emploi direct gré à gré)
- Une personne morale (Organisme prestataire, mandataire ou établissement public)

**Critères de recherche**  
Saisissez le code NAN et la date de naissance de l'intervenant à payer :

Code NAN \*

Date de naissance \*

**RECHERCHER**

**Affiliation d'un intervenant personne physique**  
Si votre intervenant n'est pas encore affilié auprès du CRCESU, vous pouvez télécharger le [formulaire d'affiliation](#) dans lequel vous trouverez les informations nécessaires.

(1) En récupérant auprès de l'intervenant son Code NAN, et sa date de naissance.

### • Etape 2 : Saisie du montant

Renseignez ensuite le nombre d'heures effectuées, le déclenchement du virement s'effectue par un simple clic de validation, sur la base du montant horaire financé par le Département.

| Compte CESU à débiter    |                                    |                |                          |
|--------------------------|------------------------------------|----------------|--------------------------|
| APA EMPLOI DIRECT        |                                    |                |                          |
| Mois d'attribution       | Vos droits disponibles en heures   | Heures à payer | Tout utiliser            |
| Juillet 2019             | 42000, soit un montant de 201,94 € | h. min.        | <input type="checkbox"/> |
| <b>Total</b>             |                                    | <b>0000</b>    |                          |
| <b>Montant à débiter</b> |                                    | <b>0,00 €</b>  |                          |

Je souhaite effectuer un complément de paiement par CB

**ABANDONNER LE PAIEMENT** **MODIFIER L'INTERVENANT** **VALIDER**

### • Etape 3 : Confirmation du paiement

Confirmez le virement en ressaisissant votre mot de passe. Votre intervenant sera informé de votre paiement par email.

## D'autres fonctionnalités à disposition

Au-delà des fonctions de paiement, le compte Solidarité Gironde permet à tout moment :

- D'accéder à l'historique des opérations et d'imprimer des justificatifs.
- De compléter si nécessaire, son règlement par carte bancaire.
- De modifier et gérer ses informations personnelles.
- De télécharger des documents d'information mis à disposition par le Département.



Vous avez des questions ou souhaitez des informations complémentaires :  
Des conseillers sont à votre écoute et vous accompagnent dans la découverte et l'utilisation du compte Solidarité Gironde.  
Contactez-les au : 01 78 16 13 62 (Prix d'un appel local)